



DEVIS N°181925022026

DATE 25/02/2026

Émis par : Lucie

Mairie de Villeparisis

Louis GREUGNY

Chargé de mission événementiel

60 rue Jean Jaurès

77270 - VILLEPARISIS

Tél : 01 60 21 21 02

lgreugny@mairie-villeparisis.fr

Objet : Location d'un mur de glace d'escalade sur-remorque de 8 mètres pour le samedi 18 avril 2026 à Villeparisis.

Horaires d'animation : 13h00 - 17h00

	PRIX U.	QTÉ	TOTAL
<ul style="list-style-type: none"> Mur de glace d'escalade sur-remorque : mur mobile de 8m de hauteur, comprenant 4 voix de grimpe classiques. 	800,00 €	1	800,00 €
<ul style="list-style-type: none"> Equipements inclus (baudriers et systèmes d'assurance) - Encadrant diplômé Team-devil 	350,00 €	1	350,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - Transport : 1 aller - 1 retour Départ de Chambly 	55,00 €	2	110,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - Montage - Démontage 	80,00 €	2	160,00 €
<p>ATTENTION, PRÉVOIR 15 BARRIÈRES VAUBANS POUR LA SÉCURITÉ DE L'ENCADREMENT DE LA STRUCTURE</p> <p>ATTENTION, LA STRUCTURE EST APPORTÉE AVEC UNE REMORQUE QUI RESTERA SUR PLACE TOUTE LA DURÉE DE L'ANIMATION MERCI DE PRÉVOIR UN EMPLACEMENT SECURISÉ.</p>			
TOTAL H.T.			1 420,00 €
T.V.A. (20%)			284,00 €
TOTAL T.T.C.			1 704,00 €

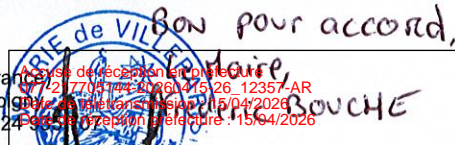
Si toutefois le devis vous convient, merci de nous le retourner tamponné et signé avec la mention de « bon pour accord ».

00-020Team Devil SARL

46 rue Waldeck Rousseau, 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire (France)

S.A.R.L. au capital de 10 000 euros - Inscrite au RCS de Bobigny

Siret : 524 935 707 000 25 et N° TVA Intracommunautaire: FR 08 524 935 707



Lucie



46 rue Waldeck Rousseau
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

06.67.10.93.93

contact@team-devil.com

CONDITIONS GENERALES

Le client certifie avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessous.

LIVRAISON

Nos tarifs sont applicables pour une journée.

La livraison est facturée au kilomètre selon le barème véhicule de classe 2, au départ des dépôts suivants selon le matériel loué :

- Structures gonflables et autres jeux : départ d'Ermenonville
- Murs d'escalade : départ de Chambly, Croissy-Beaubourg ou La Courneuve (selon disponibilité)
- Vélos de cirque et vélos désarticulés : départ d'Argenteuil

La livraison et la reprise du matériel doit se faire sur un terrain de plain-pied et à moins de 20 m d'un accès camion. Pour toutes distances supérieures, un accord préalable est nécessaire. TEAM-DEVIL se charge de la livraison et de la récupération de ses équipements. L'enlèvement dans nos locaux est possible.

MONTAGE

Structures gonflables : montage entre 80€ HT et 100€ HT selon le type de structure et le démontage également.

Murs d'escalade : montage 80€ HT et démontage 80€ HT.

EMPLACEMENT

L'emplacement réservé au matériel devra être totalement dégagé, plat, propre, aux dimensions supérieures à celles des équipements installés.

En cas d'intempérie, le client devra impérativement faire sortir les utilisateurs de la structure gonflable. Les

enfants doivent être sous la surveillance d'un adulte durant toute la journée de l'évènement..

Le client doit prendre à sa charge le branchement électrique à l'emplacement final du jeu de 220 volts 16 ampères, ou si le jeu est plus grand deux fois 16 ampères. Les barrières métalliques adaptées à la taille du jeu seront mis à disposition par le client, pour canaliser la foule et protéger le matériel ainsi que les points d'arrimage si nécessaire.

Le client est responsable du matériel et de toutes les conséquences de son utilisation aussi bien concernant les personnes que le matériel.

NETTOYAGE

Pour ne pas avoir à facturer de forfaits nettoyage le matériel devra être rendu propre.

CONDITIONS GENERALES TEAM-DEVIL

Lors de la location au départ de notre local, pour toutes nos structures mal repliées des frais de repliage seront facturés 50 € HT par structure.

Le client s'interdit de traiter directement ou indirectement avec tout intervenant ou artiste présenté par TEAM-DEVIL.

Le client en sa qualité d'organisateur s'engage à effectuer toutes les déclarations légales ou obligatoires (SACEM, droit à l'image en cas de photos prises le jour de la prestation et reportées sur les réseaux sociaux, website et maquette).-

Le client est responsable de la mise en sécurité du site, du personnel et du matériel fourni par TEAM-DEVIL. Si le responsable technique de la société TEAM-DEVIL estime que les conditions de sécurité requises ne sont pas satisfaisantes, il peut décider de l'annulation de la prestation sans que la facturation ne soit modifiée.

TEAM-DEVIL dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant sa responsabilité en cas de défaillance de son matériel ou faute de son personnel. Tout accident survenant du fait de la responsabilité des participants ne sera pas couvert.

Les frais de remise en état résultant des dommages causés aux matériels et aux installations mis à la disposition des clients seront à la charge du client.

L'organisateur doit souscrire une assurance pour le matériel mis à sa disposition pour la valeur de remplacement du matériel hors taxes. Cette assurance devra couvrir entre autres les risques d'incendie, vol, intempérie et toute détérioration occasionnée par le public.

Les réservations deviennent définitives dès la signature par le client du contrat de réservation ou d'un bon pour accord retourné et signé sur le devis, et des présentes conditions générales de vente avec ou sans acompte, sous réserve de disponibilité à réception du bon pour accord ou de l'acompte.

TEAM-DEVIL tient à vous informer de l'importance d'un « bon pour accord » sachant qu'en cas de résiliation la totalité de la somme reste due au prestataire.

Toute modification de dates après la réception du « Bon pour accord » signé des deux parties devra être convenu avec les deux mêmes parties. Si les deux parties ne trouvent pas d'accord, le règlement de la totalité de la prestation devra être payé par le client.

Le règlement, sauf accord préalable, se fera à la réception de la facture. Tout retard de paiement entraînera une intervention contentieuse et l'application d'une clause pénale de 15% de la somme impayée, outre les frais de justice et les intérêts légaux.

Les frais de déplacements, les repas et l'hébergement du personnel au-delà de l'Île-de-France ne sont pas inclus dans les montants présentés et sont à la charge du client.

TEAM-DEVIL se réserve la faculté de résilier sans indemnités le contrat en cas de force majeure (grève, incendie, intempérie, accident de la route, panne de camion, émeute, etc.)

Tout litige pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'application des conditions générales sera de la compétence des Tribunaux de Bobigny.